

# Diversités, migrations et travail social : accueil, inclusion et participation

## Responsables de module

[Milena Chimienti](#)

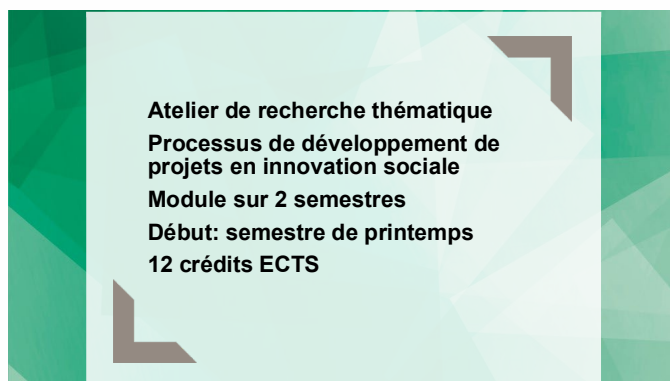
[Ruxandra Oana Ciobanu](#)

## Organisation

Jour : Jeudi

Horaire : 9h30 – 16h30

Lieu : HETS Genève



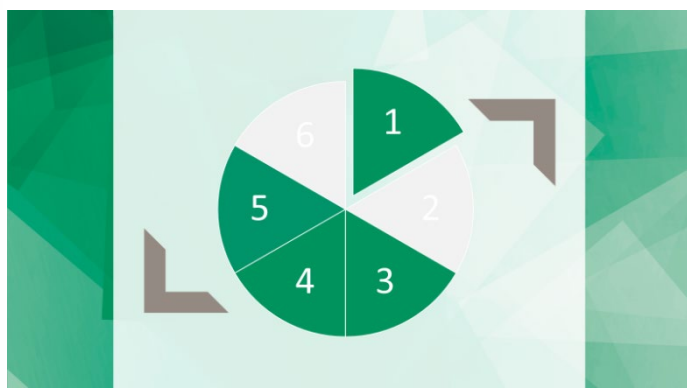
## Contenu, compétences visées, objectifs généraux d'apprentissage

Ce module aborde le parcours migratoire à partir de l'accueil dans le pays de destination et les différentes représentations de ce que c'est une « intégration réussie / bonne intégration ». Les thématiques discutées sont par exemple : les raisons de l'émigration, la mobilité et le transnationalisme, la diversité des migrations et des projets migratoires, l'accueil des personnes d'origine étrangère, le type d'autorisation de résidence, l'insertion et la participation sociale et économique, le travail social avec des populations migrantes ; ainsi que les barrières à l'inclusion et les risques qui découlent de ces barrières comme la déqualification professionnelle et l'exclusion.

Une problématique générale collective est proposée. Chaque étudiant.e la développera et l'étudiera dans une association/institution.

## Plus-value

La thématique des migrations est transversale aux thématiques abordées dans les autres modules du MATS.



**Le module contribue au développement des compétences 1, 3, 4 et 5 du profil de compétences MATS.**



## **A la fin du module, les étudiant·es seront capables de :**

- Interroger la pratique du travail social par l'observation participante en institution/association et par l'analyse des parcours de vie de personnes issues des migrations et des minorités ethniques ;
- Mobiliser des connaissances approfondies de la sociologie des migrations ;
- Développer et utiliser des outils méthodologiques qualitatifs : observation participante, entretien ;
- Réaliser des entretiens portant sur le parcours de vie et le travail social ;
- Maitriser des outils d'analyse des différentes sources empiriques qualitatives ;
- Mobiliser de manière précise des compétences de présentation orale, analytiques et rédactionnelles ;

Les compétences développées dans le cadre de ce module contribuent, plus particulièrement, à la formation de la relève académique en amenant les étudiant·es à réaliser, dans son entièreté, un processus de recherche.

## **Modalités d'enseignement**

Le module articule les modalités pédagogiques suivantes :

- Cours ex-cathedra ;
- Présentations et communications par les étudiant·es ;
- Lectures individuelles et présentation ou résumés des lectures ;
- Séminaires, atelier de recherche ;
- Réalisation d'un processus de recherche ;
- Entretiens et observations dans une association ;
- Suivi individuel ;
- Apprentissage par les pair·es.

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : fréquentation régulière. Participation régulière exigée (écoute active, préparation de présentations ou de résumés, engagement dans les cours, travail à domicile).

## **Modalités d'évaluation et de validation**

Deux présentations ou résumés écrits (semestre de printemps) :

- D'un texte en lien avec le contenu thématique du module – « migrations et diversité »
- D'un texte méthodologique

Réalisation d'observations participantes en institutions/associations et tenue d'un journal de terrain;

Construction et test d'un guide d'entretien ;

Réalisation de deux entretiens d'« usager·ères » et d'un entretien « institution /professionnel.le » ;





Rédaction d'un dossier individuel d'évaluation incluant un portrait sociologique et un texte de méthode.

Préparation d'un poster résumant ce que représente une « intégration réussie / bonne intégration » pour les personnes migrantes interviewées ainsi que pour le·la professionnel·le interviewées, incluant des extraits d'entretiens. Présentation publique de ce poster.

Evaluation formative et certificative.

Critères généraux d'évaluation du projet de recherche et du dossier individuel : cohérence, clarté, maîtrise de la littérature scientifique, capacité d'élaboration des outils méthodologique, qualité de la conduite du travail empirique, capacité analytique, réflexion sur l'éthique de la recherche en lien avec le sujet.

Critères détaillés d'évaluation (60 points) :

- **15 points** : participation active aux cours et séminaires, qualité des présentations orales et du poster
- **15 points** : qualité du portrait sociologique. Qualité des guides, conduite des entretiens (usagers et expert) et gestion du terrain d'enquête, richesse de l'information obtenue et précision dans la transcription
- **15 points** : qualité de la mise en perspective des entretiens avec la littérature scientifique
- **10 points** : précision et réflexivité dans la restitution de la démarche méthodologique
- **5 points** : respect des consignes concernant la forme, les citations et la bibliographie

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant·es au démarrage du module.

## Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·es restent les seul·es auteur·es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, les modalités d'usage de l'IA (autorisées ou restreintes) seront clarifiées par les responsables au début de chaque module en fonction des objectifs d'apprentissage. Lorsque l'usage de l'IA est autorisé, l'étudiant·e s'engage à déclarer explicitement son utilisation et à créditer l'outil utilisé (par ex. en note de bas de page ou en bibliographie).

L'utilisation de l'IA générative est considérée comme frauduleuse lorsque l'étudiant·e intègre dans son travail soumis à évaluation, tels quels ou en ne les modifiant que légèrement, et en les faisant passer pour siens, des paragraphes ou chapitres contenant des idées, des résultats ou des analyses produits par l'IA. Lorsqu'elle est autorisée, l'absence de mention de l'usage d'une IA, alors que celle-ci a contribué substantiellement au travail, est également assimilée à une fraude. Sont également concernées les références bibliographiques fictives ou erronées produites par l'IA.



Si la lecture du travail conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, la·le·les responsable·s du module effectue/effectuent un examen approfondi. Selon son·leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, il·s / elle·s peut/peuvent décider d'inviter l'étudiant·e à un entretien de 15 minutes visant à vérifier qu'il·elle maîtrise les connaissances évaluées et est bien l'auteur·e du travail soumis sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.
- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

## Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Diversités, migrations et travail social : accueil, inclusion et participation », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
  - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
  - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens du semestre de printemps ;
  - c. Suivre un autre module du même type (ART).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

## Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi au moins 2 modules Essentiels et obtenu une note  $\geq$  à 3.5.
- Pas de prérequis
- Autres : avoir suivi le module Société et problématiques sociales (conseillé)

## Remarques

**Descriptif validé le 13.02.2026**

